

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 16 NOVEMBRE 2006

Etaient présents :

M. Christian ARMAND, Maire, Président de séance
Mme BLANC, M. PERAY, M. COLLET, Adjoint,
Mmes LEANDRE, LEMAITRE, ROLLI
Mrs. CARETTI, GIGI, GIROD, LEVRIER, MOUTTON,

Absents excusés :

Mrs. COLLOMBET, MARTINECK, ZAMORA

Absents :

Mrs. DAVIS, RABILLER,

Ouverture de la séance à 20 H.00.

1. Mme LEANDRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le Compte-rendu du 19 octobre 2006 est approuvé à l'unanimité avec les remarques suivantes :

- M. ZAMORA était excusé à cette séance,
- Les deux délibérations ont été approuvées à l'unanimité.

3. DELIBERATION :

3.1. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA VOIE D'ACCES AU COLLEGE /

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 7 septembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé le Dossier de Consultation des entreprises, présenté par la DDE de Gex, Maître d'œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents que la consultation a été organisée selon la procédure choisie soit « appel d'offres ouvert », menée en application de l'article 26 du Code des Marchés Publics. Cette procédure s'est déroulée de la façon suivante :

- o Avis d'appel public à la concurrence : le 22 septembre 2006.
- o Date limite de réception des offres : le 23 octobre 2006.

Après analyse des candidatures et offres reçues, les 23 et 31 octobre 2006, par la Commission d'Appel d'offres, suivant les critères fixés dans le règlement de la consultation, le classement suivant a été établi par le pouvoir adjudicateur :

LOT UNIQUE	
1 ^{er}	FAMY (sous-traitant GERLAND Savoie)
2 ^{ème}	NABAFFA
3 ^{ème}	PELICHET

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver la passation du marché suivant :

- LOT UNIQUE Travaux d'aménagement de la voie de desserte du futur collège et création d'un cheminement piétonnier : société FAMY de Châtillon en Michaille (01) pour un montant de 280 122,34 €TTC
 - Dont 76 790,38 €pour la tranche ferme,
 - Dont 203 331,96 €pour la tranche conditionnelle 1.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré :

- APPROUVE LA PASSATION DU MARCHE SUIVANT :

- LOT UNIQUE Travaux d'aménagement de la voie de desserte du futur collège et création d'un cheminement piétonnier : société FAMY de Châtillon en Michaille (01) pour un montant de 280 122,34 €TTC
 - Dont 76 790,38 €pour la tranche ferme,
 - Dont 203 331,96 €pour la tranche conditionnelle 1.
 - AUTORISE le Maire, ou à défaut un adjoint délégué à signer le marché correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Approuvée à l'unanimité

3.2. INDEMNITE AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Lévrier Marianne recrutée pour le recensement complémentaire de la population pendant la période du 1^{er} octobre 2006 au 15 octobre 2006 doit être rémunérée pour son travail.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de verser une indemnité de 165 € à Mme LEVRIER Marianne.

Approuvée à l'unanimité

Mme Blanc précise qu'il s'agit bien de la confirmation du recensement complémentaire réalisé en octobre 2004. La population officielle est de 1 955 habitants. Ce chiffre n'est intéressant que pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement et ne correspond pas du tout à la réalité, puisqu'il ne tient pas compte des départs de la commune. Pour les chiffres exacts de population il faut mieux prendre comme référence le recensement officiel de janvier 2006 où l'on peut compter environ 1 850 habitants (à confirmer par l'INSEE avant la fin de l'année).

4. POINTS DIVERS :

4.1. SIVOS DU SUD GESSIEN

4.1.1 Présentation de la demande de Permis de Construire du Gymnase :

M. Le Maire présente le dossier de demande de Permis de Construire qui sera déposé officiellement à la fin du mois de novembre.

Mme Lemaitre remarque l'aspect industriel du bâtiment avec son bardage métallique.

M. Le Maire lui répond que l'essentiel du bardage sera sur la façade arrière invisible, sauf du côté collège et que le bardage bois n'a pas été retenu du fait de son entretien régulier.

4.1.2 Point sur le dossier financier.

M. Le Maire expose à l'assemblée les derniers coûts prévisionnels du gymnase : ils approchent les 3 millions d'Euros tout compris, avec 4 questions à définir avec le Conseil Général, quelle sera la participation du SIVOS pour la chaufferie et la chaudière bois et quelle sera la participation du SIVOS au titre de la loi sur l'eau pour gérer les eaux pluviales, quel sera le montant des subventions sur l'investissement et quel sera le montant de la rétrocession genevoise accordé sur ce dossier. Dans l'attente de ces réponses, une étude pour un complément de financement par l'emprunt a été demandée auprès du Crédit Mutuel pour un prêt relais de la TVA sur 2ans de 450 000 € et pour une simulation de prêt de 400 000 et 600 000 € avec les mêmes conditions de remboursement que le premier prêt.

4.2. Convention pour mise en place de la filière bois

M. Le Maire présente à l'assemblée le projet d'une convention proposée par la CCPG pour la mise en place de la filière bois sur le Pays de Gex. Aucune remarque n'étant formulée par les conseillers, cette convention sera présentée, en l'état, à la séance du conseil municipal du 7 décembre, pour acceptation par délibération.

4.3. Cantine scolaire

Point sur la fréquentation depuis la rentrée :

Etant donné le nombre important de tout-petits, 2 services sont à l'étude, avec création d'un emploi d'environ 3 h par jour de cantine.

4.4. Ecole primaire

4.4.1 Compte-rendu de la réunion avec Mme MATERA, nouvelle inspectrice de l'Education Nationale

*La CLIS ne sera pas supprimée dans les années à venir. Les élèves seront susceptibles de fréquenter, selon un pourcentage variable, l'école primaire dite traditionnelle.

*Les élèves d'une CLIS font partie des effectifs de l'école quand ils fréquentent l'école primaire 50 % de leur temps de classe. Il n'y a, pour l'instant pas d'enfant à ce pourcentage. Les effectifs de la CLIS ne rentrent donc pas dans l'effectif scolaire actuel pour la création d'une prochaine classe.

4.4.2. Conseil d'école du 7 novembre 2006

Compte-rendu de M. Collet :

- Effectifs à la rentrée : 217 élèves, inclus 7 élèves en CLIS.
- Remplacement d'enseignants : les parents demandent à être informés dans les temps.

- Tags sur les murs de Champ Fontaine : Coût élevé pour refaire la peinture par une entreprise (environ 16000 €). Une solution est à l'étude pour une réfection exécutée par la commune. Pas de nouvelle de la gendarmerie concernant l'enquête.
- Proposition émanant des parents pour sensibiliser jeunes et moins jeunes au respect en général et des lieux publics en particulier. Il est demandé à ces parents d'étudier des solutions pour la mise en œuvre.
- Information au sujet des méthodes en vigueur pour l'apprentissage de la lecture. Mise au point relative au décalage entre les directives ministérielles et les déclarations publiques du ministre en charge de l'éducation.
- Questions diverses :
 - o Lunettes des WC enfants : elles ont été enlevées par mesure d'hygiène voilà quelques années, elles ne seront pas réinstallées.
 - o Bancs dans les cours de récréation : en cours de réalisation.
 - o Rideaux aux fenêtres du bungalow : la solution des stores vénitiens est adoptée.
 - o Demande de clefs par le directeur pour les parties internes du groupe scolaire : voir si la fermeture des portes intérieures est justifiée.
 - o Informatique et ADSL : mise en place d'une procédure de suivi et de maintenance : En cours
 - o Exercice d'évacuation : les représentants de l'éducation nationale demandent à solutionner le problème de l'absence de synchronisation des alarmes entre le groupe scolaire et le bungalow. A étudier avec les responsables des services incendie (commission de sécurité).
 - o Stage BAFA durant les vacances de Février 2007, salle Champ Fontaine: la CLIS sera occupée par le centre de loisirs.

4.5. Voirie

4.5.1. Le chemin de la Musse est terminé.

4.5.2. Plan de circulation

Une première ébauche a été présentée à la commission voirie. Mr GIROD de part sa réflexion reflète l'avis de l'ensemble de la commission : le travail présenté jusqu'à présent ne correspond pas aux attentes des conseillers et au coût demandé.

4.5.3 Compte-rendu de la réunion avec M. QUIGNARD de Réseaux Ferrés de France (RFF) pour la traversée de la route d'accès au collège.

Une convention sera présentée au prochain conseil municipal pour permettre à RFF de poursuivre ses études avant travaux prévus pour novembre 2007. Il devra y avoir une importante coordination pour traverser l'ouvrage entre la CCPG (pour l'adduction d'eau potable et les eaux usées), EDF (pour l'alimentation électrique), GDF (pour une éventuelle alimentation de Pré Munny) et la commune (pour les eaux pluviales). Le coût des travaux est toujours estimé à 235 000 €HT avec une réactualisation des prix de 6 % par an (réactualisation officielle TP 01).

4.6. Budget

4.6.1 Réalisation du budget :

- Voix de l'Ain : 320.91 €(annonce PLU)
- SRC REPRO : 490.62 €(dossiers pour PLU)
- Bureau NICOT : 1 578,72 €(honoraires études sanitaires pour PLU)
- CITEC : 11 960 €(acompte honoraires étude plan circulation)
- SA MAGNUS : 2 275.99 €(logiciel état civil)
- SA MAGNUS : 328.90 €(mise en service logiciel état civil)
- SA MAGNUS : 1 874.13 €(matériel informatique mairie + logiciel).
- BLACHERE ILLUMINATION : 2 424.91 €(guirlandes Noël).
- CAMIF : 346.74 €(mobilier pour mairie)
- CUNY : 4 162.08 €(four cantine)
- SARL LAVERRIERE : 399 €(aspirateur nilfisk)
- SA COSEEC : 2 065.20 €(suite du plan régénération stade de foot)
- MT PAYSAGE : 7 443.90 €(aménagement cour intérieure Résidence de l'Etraz)
- SNCF : 837.20 €(étude déplacement passage à niveau pour voie accès collège).

4.6.2. Ligne de trésorerie

En caisse au 6 novembre : 175 834,33 €euros.

A ce jour, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie depuis le début de l'année.

4.7. Contentieux

Décision du Conseil d'Etat suite à la requête présentée par M. DIMCOVSKI : la requête de M. DIMCOVSKI est déclarée irrecevable par le Conseil d'Etat. Le POS de 2001 n'existe plus « définitivement ».

5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. CCPG

Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 26 octobre. (M. Moutton)

5.2. Eau et Assainissement

Compte-rendu de la réunion du 8 novembre.

D'importants travaux devront avoir lieu en 2007 : nouveau réservoir, fin du lagunage et raccordement de la rue Dommartin à Greny, reprise des branchements chemin de la Fruitière à Logras.

6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1 Urbanisme

Réunion de la commission le 16 octobre.

Permis de Construire :

- FAMILAND, pour la construction de 2 abris, Vie de l'Etraz. Avis favorable.

Réunion de la commission du 13 novembre 2006.

Permis de construire :

- BOURQUIN S, pour construction d'une villa, chemin de la Chapelle à Feigères. Avis favorable.

- PERARD M., pour construction d'un bâtiment agricole, chemin de la Roche Verne à Feigères.

Avis défavorable.

- DEL NEGRO C, pour construction d'un garage, Les Genevrais. Avis favorable.

- PERRAUD P. pour modification de l'implantation d'une villa, rue de la Gaine. Avis favorable.

7. COURRIER

7.1. Lettre du collège de Gex pour une subvention de 21,82 €uros. Accord à l'unanimité du conseil municipal. Cette somme sera prévue dans le budget 2007.

7.2 Lettre de Mr CUINIER Pascal.

7.3. Lettre de l'amicale du Personnel de la Commune.

8. DIVERS

8.1 Mme Lemaitre demande si la commune peut participer à un concours de l'association « Héliante » : Mr Le Maire lui demande de faire passer les documents en sa possession.

8.2. Mr GIROD demande où en est la participation de Mr Leconte pour le chemin d'accès parallèle au cimetière. M. Le Maire lui répond que rien n'a été fait à ce jour.

8.3. Prochaine réunion du conseil municipal : **7 décembre 2006**

SEANCE LEVEE A 22 H. 45